

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 décembre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Henri PONS - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Emmanuelle CHARAFE - Catherine PILA représentée par David GALTIER.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-037-17000/24/BM

■ Approbation des conventions de mise à disposition de locaux à titre gratuit au sein de l'Etablissement Recevant du Public du secteur Sud Est 3 - Aubagne pour 12 opérateurs œuvrant dans le champ de l'insertion au titre de l'exercice 2025

109122

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte-tenu de la politique d'actions en matière d'insertion qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Malgré un taux de création d'activité élevé, le taux d'emploi sur le territoire métropolitain demeure inférieur de 5 points aux autres métropoles équivalentes ; un indicateur qui renvoie aux fragilités sociales de la population particulièrement affirmées dans les Quartiers prioritaires Politique de la ville (QPV). En effet, si l'accès à l'emploi pour les personnes inscrites depuis peu comme demandeurs d'emploi est facilité par la conjoncture économique favorable, celle-ci en revanche ne bénéficie pas aux publics les plus éloignés du marché du travail cumulant les freins (mobilité, garde d'enfants, formation, discrimination...) et notamment résidant en Quartier prioritaire Politique de la ville. Une convention de partenariat avec France Travail a été délibérée le 27 juin 2024, le contenu de cette convention confirme la volonté de se projeter durablement dans un travail commun et d'identifier les axes de coopération qui seront conduits par les deux partenaires sur le territoire des 92 communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La Métropole Aix-Marseille-Provence avec plus de 1,8 million d'habitants présente d'importantes fragilités sociales. Le niveau de pauvreté y reste élevé avec près de 20 % des ménages métropolitains qui vivent sous le seuil de pauvreté (moins de 800 euros mensuels). Le chômage, le faible niveau de qualification qui limite l'employabilité, la composition des ménages, le coût des logements sont autant de freins à l'inclusion sociale des populations les plus fragiles. L'approbation du nouveau contrat de ville 2024-2030 pose le cadre de travail partenarial, les enjeux prioritaires identifiés collectivement, ainsi que les enjeux identifiés par le biais des conventions communales pour chacune des 16 communes.

Pour mettre en œuvre ces politiques, la Direction Politique de la Ville, Insertion par l'Emploi, Innovation Solidaire par le biais de son service Insertion Sociale et Politique de la Ville du secteur Sud Est 3 – Aubagne anime une offre de services au travers d'un établissement recevant du public (ERP). Cet ERP héberge différents partenaires du champ de l'insertion, de la formation, et de l'emploi dont la mission est d'accueillir, d'accompagner et d'orienter les publics notamment les plus en difficulté, dans leur parcours global d'insertion sociale et professionnelle.

Liste des Etablissements Recevant du Public du secteur Ouest :

- La Boussole à Aubagne.

12 opérateurs sollicitent la mise à disposition de locaux, de façon quotidienne ou sous forme de permanences, au titre de l'année 2025, détaillée ci-dessous :

OPERATEURS		Etablissement Recevant du Public
NOM	OBJET	LA BOUSSOLE
Association	Accueillir, aider et soigner les	Un bureau/ salle pour des

Addiction Méditerranée	personnes rencontrant des difficultés liées à l'usage de produits ou autres conduites addictives, prévenir, réduire les risques et soutenir l'entourage	permanences hebdomadaires
Association pour le Droit à l'Initiative Economique ADIE	Aider les particuliers à évaluer leurs atouts, repérer les freins et dégager un projet professionnel ou personnel pour atteindre ses objectifs	Un bureau/ salle pour des permanences hebdomadaires
Association A.I.R Fil d'Ariane	Accueillir, informer et suivre des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle	Un bureau/ salle pour des permanences hebdomadaires
Association HEDA	Accueillir, accompagner ou maintenir dans l'emploi les personnes handicapés	Un bureau/ salle pour des permanences hebdomadaires
Association Ciotat Emploi Initiatives	Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle en privilégiant toutes les solutions débouchant sur un emploi stable et durable	Un bureau/ salle pour des permanences hebdomadaires
Association Cite Saint Thomas	Accueillir, écouter et aider les jeunes en recherche de logement, hébergement temporaire et accompagnement vers un logement autonome	Un bureau/ salle pour des permanences hebdomadaires
L'Association Collectif Sante Jeune Aubagnais	Accueillir, écouter, accompagner et informer en prévention santé les jeunes de 11 à 25 ans	Un bureau/ salle pour des permanences hebdomadaires
L'Association ISATIS	Soutenir l'accompagnement au travail et l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, notamment souffrant de troubles psychiques	Un bureau/ salle pour des permanences hebdomadaires
WIMOOV	Accompagner les publics empêchés dans leur mobilité, définir les freins à la mobilité et les aides à mieux se déplacer	Un bureau/ salle pour des permanences hebdomadaires
Transition PRO PACA	Proposer un traitement personnalisé, juste et équitable de tous les projets de transition professionnelle à destination des salariés privés	Un bureau/ salle pour des permanences hebdomadaires
Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes CCLAJ	Accueillir et accompagner les jeunes en recherche d'insertion professionnelle et en quête de logement, dans le cadre d'une politique globale d'insertion par le logement	Un bureau/ salle pour des permanences hebdomadaires
L'association Aubagnaide	S'engage à créer un lien d'entraide entre les membres et	Un bureau/ salle pour des permanences hebdomadaires

	les habitants du quartier, promouvoir et organiser des actions solidaires et sociales en faveur de ceux dans le besoin.	
--	---	--

Après instruction, il est proposé d'approuver les mises à disposition à titre gratuit de locaux au sein de l'ERP pour l'exercice 2025.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 puis par application de l'article de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 est relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° CHL 003-16078/24/CM du Conseil de la Métropole du 18 avril 2024 portant sur l'approbation du nouveau contrat de ville 2024-2030 ;
- La délibération n° CHL 028-16326/24/BM du Bureau de la Métropole du 27 juin 2024 portant sur l'approbation d'une convention de partenariat avec France Travail.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que 12 opérateurs ont sollicité la mise à disposition de locaux au sein de l'ERP, au titre de l'année 2025 ;
- Que, dans le cadre de ses compétences, la Métropole entend mettre en place un partenariat avec les opérateurs dont la mission est de garantir une offre de services à destination des publics les plus en difficultés.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les mises à disposition à titre gratuit de locaux aux 12 partenaires qui interviennent au sein de l'ERP « La Boussole ».

Article 2 :

Sont approuvées les conventions ci-annexées de mises à disposition à titre gratuit de locaux pour l'exercice 2025 avec les 12 opérateurs listés dans le tableau ci-dessus.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY